
Pétition de la société populaire de la ville de Saint-Pierre-le-Moutier demandant à changer son nom en celui de Brutus-le-Magnanime, lors de la séance du 11 brumaire an II (1er novembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Pétition de la société populaire de la ville de Saint-Pierre-le-Moutier demandant à changer son nom en celui de Brutus-le-Magnanime, lors de la séance du 11 brumaire an II (1er novembre 1793). In: Tome LXXVIII - Du 8 au 20 brumaire an II (29 octobre au 10 novembre 1793) pp. 138-139;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1911_num_78_1_41376_t1_0138_0000_6;

Fichier pdf généré le 21/02/2024

« Sur la proposition faite par un membre [Louis (1)], la Convention nationale décrète que la Commission des monnaies se concertera avec les inspecteurs de la salle, pour, immédiatement après la séance, faire transporter en lieu sûr les offrandes et dons patriotiques qui viennent d'être présentés par les républicains sans-culottes du département de la Nièvre, et en mettre le tableau sous les yeux de la Convention nationale dans sa séance de demain (2). »

Suivent, d'après des documents des Archives nationales: 1^o le texte d'une lettre du représentant Fouché pour annoncer l'envoi de dix-sept malles remplies d'objets d'or et d'argent; 2^o le texte du discours de l'orateur de la députation des citoyens de la Nièvre; 3^o le texte de la pétition de la Société populaire de Saint-Pierre-le-Moutier.

I.

Lettre du représentant Fouché (3).

Le représentant du peuple, député par la Convention nationale, près les départements du centre et de l'ouest, à la Convention nationale.

« Nevers, le 8^e jour de la 1^{re} décade du 2^e mois de l'an II de la République.

« Citoyens collègues,

« Je vous envoie 17 malles remplies d'or, d'argent et d'argenterie de toute espèce provenant de la dépouille des églises, des châteaux et aussi des dons des sans-culottes. Vous verrez avec plaisir deux belles crosses d'argent doré et une couronne ducal en vermeil.

« L'or et l'argent ont fait plus de mal à la République que le fer et le feu des féroces Autrichiens et des lâches Anglais. Je ne sais par quelle imbécile complaisance on laisse encore ces métaux entre les mains des hommes suspects. Ne voit-on pas que c'est laisser un dernier espoir à la malveillance et à la captivité? Avilissez l'or et l'argent, traînez dans la boue ces dieux de la monarchie si nous voulons faire adorer le dieu de la République et établir le culte des vertus austères de la liberté.

« Je dois dire que dans le département de la Nièvre, l'autel de la patrie est surchargé de trésors. La défiance, l'avarice et l'aristocratie les avaient enfouis dans la terre, la confiance et la générosité du patriotisme éclairé par la raison et la philosophie les en font sortir. Chaque citoyen apporte son offrande avec empressement et avec

joie, aux cris prolongés de *Vive la Montagne, Vive la Convention nationale.*

« Je vous ferai dans peu un 3^e envoi. *Vive la République (1).*

« FOUCHÉ. »

II.

Discours de l'orateur de la députation des citoyens de la Nièvre (2).

Représentants du peuple français,

Les sans-culottes de la Nièvre, pleins de mépris pour l'or et l'argent, viennent déposer dans votre sein les reliques du fanatisme et de l'orgueil: ils foulent aux pieds les crosses, les mitres et tous les hochets de la calotte. Les habitants des campagnes viennent eux-mêmes apporter l'argenterie de la table de leur Dieu et de leurs ci-devant seigneurs, ils ont même exprimé le vœu formel pour la suppression des ministres du culte catholique, et demandent à la place des instituteurs de morale. On offre maintenant en vain dans nos cités du numéraire en argent, il est devenu odieux au peuple, qui sait qu'il fut toujours le prix de la corruption.

Les femmes elles-mêmes ont déposé toutes leurs croix en haine du fanatisme. Vrais républicains, nous ne voulons plus que du pain et du fer. Du fer, nous en forgeons dans tous les coins de notre département, et le zèle qu'on met à le forger annonce assez la haine qu'on y a vouée aux tyrans. Vous apprendrez bientôt, représentants du peuple, qu'il ne reste plus rien à faire dans la Nièvre pour le triomphe de la liberté, et nous vous assurons, au nom de nos concitoyens, que la nouvelle de la punition des chefs de la faction brissotine causera dans notre pays la plus vive satisfaction (3).

Vive la République une et indivisible; vive la Convention nationale; vive la Montagne!

Socrate DAMOURS; MOREAU; BONNEROT; Mutius CASSOL; BATILLIAT; CHAUMETTE père; M. SEIGNEUR l'aîné; DOIN.

III.

Pétition de la Société populaire de Saint-Pierre-le-Moutier (4).

La Société populaire de Brutus-le-Magnanime, ci-devant Saint-Pierre-le-Moutier, à la Convention nationale.

« Représentants du peuple,

« L'origine de cette société n'est pas ancienne, c'est sous les auspices de Fouché, de Nantes,

(1) D'après le *Journal des Débats et des Décrets*.

(2) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 24, p. 259.

(3) *Archives nationales*, carton C 277, dossier 734. *Bulletin de la Convention* du 1^{er} jour de la 2^e décade du 2^e mois de l'an II (vendredi 1^{er} novembre 1793); *Moniteur universel* [n^o 43 du 13 brumaire an II (dimanche 3 novembre 1793)], p. 174, col. 1; *Journal des Débats et des Décrets* (brumaire an II, n^o 409, p. 151); Aulard : *Recueil des Actes et de la Correspondance du comité de Salut public*, t. 8, p. 113.

(1) Applaudissements, d'après le *Mercure universel* [12^e jour de brumaire an II (samedi 2 novembre 1793)], p. 24, col. 2.

(2) *Archives nationales*, carton C 277, dossier 734. *Bulletin de la Convention* du 1^{er} jour de la 2^e décade du 2^e mois de l'an II (vendredi 1^{er} novembre 1793); *Moniteur universel* [n^o 43 du 13 brumaire an II (dimanche 3 novembre 1793)], p. 174, col. 1.

(3) Applaudissements, d'après le *Moniteur* (*Ibid.*).

(4) *Archives nationales*, carton C 280, dossier 762.

vosre collègue, qu'elle s'est formée; avant qu'elle eut une existence politique, le républicanisme était dans nos cœurs; aujourd'hui l'explosion s'en fait, et le bruit doit en retentir jusqu'au sommet de la Montagne. C'est à vous, fondateurs de la République, immortels Montagnards, que nous offrons le tribut de notre admiration, vous avez d'une main hardie, à la religion, arraché le bandeau; la philosophie, par vos soins, a pris la place du fanatisme; la punition des crimes du tyran et de son épouse a suivi de près l'abolition de la royauté. Au règne du despotisme succède celui de l'égalité et de la liberté, en un mot, nous nous régénérons en élevant une tête altière. Le nom de Brutus-le-Magnanime est devenu celui du pays que nous habitons, consacrez ce nom par un décret, nous aurons le courage de ce grand homme; déjà nous en avons le désintéressement, l'or n'a plus de prix pour nous, le papier nous suffit, la vertu nous soutient, nous fabriquons du fer pour nous défendre. Recevez 30,000 livres qui ne sont que le prélude d'un envoi plus considérable.

« Pour vous, représentants, restez jusqu'à la paix au poste qui vous est confié; continuez de la défendre avec courage. Si des lâches l'ont abandonné, le tribunal extraordinaire va les en punir; le gouvernail ne peut être confié à des mains plus habiles que les vôtres, nous serons au moins les mousses du vaisseau de l'État, si nous n'en sommes pas les matelots; quand on a bien commencé on a plus de moitié fait, vous touchez à la fin de votre ouvrage, la victoire vous couronnera, notre reconnaissance vous accompagnera et vous recueillerez celle de la postérité.

« Fait à Brutus-le-Magnanime, le septidi brumaire de l'an II de la République française, une et indivisible.

« ROBERT, président; J. MARCHAND, secrétaire;
FONTENAY, secrétaire. »

COMPTE RENDU du *Moniteur universel* (1).

Une députation des citoyens de Nevers est admise à la barre. Ils portent de grandes croix d'or, des crosses, des mitres, des saints, et 17 malles remplies de vaiselles et autres effets d'argent. Parmi ces richesses on remarque une cuvette remplie de pièces de monnaies appelées ci-devant *double louis*, plusieurs sacs remplis d'écus de 6 livres.

Un membre aperçoit une couronne ducal; il demande qu'elle soit foulée aux pieds. Cette motion est accueillie par acclamation. Un huisier la prend et la brise sous ses pieds, aux cris de plusieurs fois répétés de : *Vive la République!*

Un secrétaire lit la lettre suivante :

(Suit le texte de la lettre de Fouché, que nous reproduisons ci-dessus, page 138 d'après un document des Archives nationales.)

Le même secrétaire lit une adresse de la Société populaire de Brutus-le-Magnanime, ci-devant Saint-Pierre-le-Moutier.

(1) *Moniteur universel* [n° 43 du 13 brumaire an II (dimanche 3 novembre 1793), p. 173, col. 3]. Voy. d'autre part ci-après, annexe n° 2, p. 148, le compte rendu, d'après divers journaux, de l'admission à la barre des citoyens de Nevers.

(Suit un extrait de la pétition de la Société populaire de Saint-Pierre-le-Moutier, que nous reproduisons ci-dessus, page 138 d'après un document des Archives nationales.)

Cette demande convertie en motion est décrétée.

Les sans-culottes de la Nièvre, qui avaient apporté les caisses remplies d'argent, demandent la parole.

L'orateur. Représentants du peuple français, etc... (Suit le texte du discours que nous reproduisons ci-dessus, page 138, d'après un document des Archives nationales.)

Les pétitionnaires sont admis aux honneurs de la séance, et la partie de leur pétition, relative aux subsistances, est renvoyée au comité chargé de cet objet.

Louis. Il est important de recueillir les effets précieux qui viennent de vous être apportés par les citoyens du département de la Nièvre. Je demande que la Commission des monnaies en dresse l'état, et qu'ils soient envoyés à la trésorerie nationale.

Ces propositions sont adoptées.

« Sur la proposition d'un membre [LOUIS (1)], tendant à détruire ou faire vendre sur-le-champ les voitures de luxe qui ont servi aux ridicules cérémonies du régime féodal.

« La Convention nationale passe à l'ordre du jour, motivé sur ce que la Commission des dix est chargée de pourvoir à la vente ou disposition de ces objets (2). »

COMPTE RENDU du *Journal des Débats* et des *Décrets* (3).

Louis propose à la Convention de se faire rendre compte par un comité des moyens de tirer

(1) D'après le *Journal des Débats* et des *Décrets*, le *Moniteur universel* et le *Mercur universel*.

(2) *Procès-verbal de la Convention*, t. 24, p. 260.

(3) *Journal des Débats* et des *Décrets* (brumaire an II, n° 409, p. 154). D'autre part, le *Moniteur universel* [n° 43 du 13 brumaire an II (dimanche 3 novembre 1793), p. 174, col. 1] et le *Mercur universel* [12^e jour de brumaire (samedi 2 novembre 1793), p. 24, col. 2] rendent compte de la motion de Louis dans les termes suivants :

I.

COMPTE RENDU du *Moniteur universel*.

LOUIS. Il y a encore un grand nombre de voitures de luxe dans ce qu'on appelait ci-devant Petites Écuries. Je demande que la Convention fasse examiner, par un comité, le parti utile qu'on en pourra tirer.

Le comité de Salut public est chargé de cet objet.

II.

COMPTE RENDU du *Mercur universel*.

LOUIS demande qu'il soit fait incessamment un rapport sur les voitures de luxe qui sont dans les environs des Écuries, et provenant de la liste civile, afin que la République puisse en tirer le meilleur parti.

SERGEANT observe que les commissaires aux ventes, dans les maisons ci-devant royales, sont autorisés à vendre les voitures. Déjà ils ont vendu les corbillards, et la voiture du sacre le sera bientôt.